

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID: 007-210703195-20210408-DELIB462021-DE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Présents:

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION 08/04/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet:

Désaffectation et déclassement des écoles maternelles de Frayol et de la Violette L'An Deux Mille Vingt et Un, le huit avril dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice: 29 Présents: 23 Absents: 6 MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Durif, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffe,

Guillot, Heyndrickx, Jouve, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli,

Segueni, Tolfo.

Pour: 26
Abstentions: 3
Contre: ...

Excusé(e)s: M. Chezeau (pouvoir à M. Noël), Mme Garreaud (pouvoir à Mme

Bayle), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Segueni)

M. Vallon (pouvoir à M. Griffe).

Secrétaire: M. Griffe

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les écoles maternelles de Frayol et de La Violette, situées respectivement Rue de Frayol et Rue Victor Hugo, vont fermer et n'accueilleront plus d'élèves à compter de la fin de l'année scolaire2020-2021. Ces bâtiments communaux sont destinés à être vendus.

Considérant que préalablement à la vente de ces deux écoles il convient de constater leur désaffectation du domaine public, puis de les déclasser.

Le Conseil Municipal, Après Avoir Délibéré,

ORDONNE la désaffectation en tant que service public des écoles maternelles de Frayol et de La Violette, situées respectivement Rue de Frayol et Rue Victor Hugo, à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

ACCEPTE de déclasser les écoles maternelles de Frayol et de La Violette du domaine public à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

DONNE pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Olivier PEVERE